

tracé en territoire américain, qui franchissait la frontière à Kingsgate, et non sur un tracé exclusivement canadien. Un autre aspect de la correspondance lue au cours des dépositions de M. Dixon m'a aussi frappé. Il a déposé des lettres afin de démontrer que la société avait l'intention d'acheter du matériel, de l'acier et d'autres produits du Canada. Dans une lettre, une aciérie canadienne, en réponse à la société de pipe-lines qui lui avait demandé si elle était en mesure de fournir l'acier nécessaire à l'aménagement de quatre cents milles de pipe-lines, fixe un prix général pour l'acier à la tonne. Ce que je veux signaler c'est que si la société a demandé une soumission à l'égard de quatre cents milles de pipe-lines, c'est qu'elle en avait besoin pour établir le pipe-line de l'Alberta à Kingsgate, ce qui démontre bien, à mon avis, que les plans de la société se fondaient sur un tracé en territoire américain. J'ai remarqué, en outre, que toutes ces lettres étaient de date récente: fin mars, début d'avril et fin avril. Elles avaient été recueillies à la hâte afin de bien montrer que ces gens se souciaient de l'intérêt du Canada, qu'ils achèteraient tous ces matériaux chez nous. Aucune des lettres n'avait été écrite au cours de la dernière session. Ces gens n'ont rien ménagé: choix de cinq tracés, efforts pour nous persuader qu'ils achèteraient des matériaux canadiens, et promesse d'établir le tracé au Canada, s'ils en recevaient l'ordre.

Je m'oppose encore à ces bills à moins qu'on ne les modifie. Je veux, pour démontrer le manque de détermination et, pourrais-je dire, le doute qui subsiste dans nos esprits, citer les remarques formulées par le ministre du Commerce en réponse à des questions posées par l'honorable député de Yorkton et celui de Fraser-Valley. Elles sont consignées comme suit à la page 821 du compte rendu du 16 mars 1950:

M. A. C. Stewart (Yorkton): J'ai quelques questions à poser au ministre du Commerce. Le gouvernement C.C.F. de la Saskatchewan a-t-il fait des démarches auprès du ministère du Commerce aux fins de protéger la Saskatchewan en ce qui a trait à l'exportation de pétrole et de gaz naturel de l'Alberta? Quelle est la politique du ministère en ce qui regarde la délivrance de permis pour l'aménagement de pipe-lines de l'Alberta vers les États-Unis?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): En réponse à la première question, je dirai que la province de Saskatchewan n'a fait, à ma connaissance, aucune démarche à ce point de vue. En réponse à la deuxième question, je rappelle que j'ai traité le sujet au cours de la dernière session du Parlement, et j'ai fait remarquer que la loi de l'exportation de l'électricité et des fluides a été conçue à cette fin. L'exportation d'électricité ou de gaz n'est permise que si le ministre du Commerce atteste qu'il a été pourvu aux besoins actuels et prévisibles du Canada. On a fréquemment répété

au cours du débat qu'on exportera du gaz naturel aux États-Unis, au moyen de pipe-line, sans passer par Vancouver. J'ai déclaré à la dernière session que nous ne le permettrions pas. A la suite d'entretiens avec la direction de la société, je sais qu'elle ne se propose pas d'en exporter.

Le représentant de Fraser-Valley était absent au moment où la question a été posée, et il voulait que le sujet fût élucidé. C'est pourquoi, le 17 mars, il posait la question suivante, dont fait foi le compte rendu, à la page 876:

Je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Je n'étais pas présent hier à l'appel de l'ordre du jour, mais je constate que le ministre a dit, ainsi qu'en fait foi la page 822 du hansard:

On a fréquemment répété au cours du débat qu'on exportera du gaz naturel aux États-Unis, au moyen du pipe-line, sans passer par Vancouver. J'ai déclaré à la dernière session que nous ne le permettrions pas. A la suite d'entretiens avec la direction de la société, je sais qu'elle ne se propose pas d'en exporter.

Doit-on conclure de là qu'on ne délivrera aucun permis à l'exportation si ce n'est pour un tracé entièrement canadien?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Plusieurs députés ont communiqué des renseignements obtenus des principaux requérants. J'en ai fait autant. Je ne comprends rien à la peur irrationnelle que manifestent certains députés à la pensée que ces messieurs pourraient comparaître devant un comité de la Chambre et expliquer précisément leurs intentions.

M. Cruickshank: Dois-je comprendre que le ministre ne répondra pas à ma question?

Il faut tenir compte de ces déclarations ainsi que de la lettre dont l'honorable représentant de Vancouver-Quadra a donné lecture ce soir. La lettre, on le sait, était adressée par le ministre du Commerce au greffier de la municipalité de Vancouver. Il y était catégoriquement affirmé que les initiateurs de la mesure avaient assuré au ministre que le pipe-line passerait en territoire canadien, ou quelque chose dans le même sens. En raison de ces affirmations, qui semblent très catégoriques, et des réponses données par M. Dixon au nom de la compagnie, comme l'a signalé l'honorable représentant de Vancouver-Quadra, peut-on dire que nous sommes déraisonnables en doutant qu'un des cinq ou six tracés sera choisi et, qu'en ce moment, tous ces tracés sont traités sur un pied d'égalité absolu? Les membres du comité qui s'opposent aux bills, sont convaincus que certains intérêts favorisent grandement l'aménagement du pipe-line par voie des États-Unis. Nous sommes aussi convaincus que l'examen au comité et les séances de celui-ci n'ont eu lieu que pour la forme.

En raison de cette conviction et de notre désir de protéger les droits des habitants de la Colombie-Britannique et de l'ensemble du Canada, nous sommes décidés à nous opposer